

Chers collègues, chères sœurs et chers frères

Lorsque je lis l'Évangile de Matthieu avec des étudiants et des étudiantes, c'est comme une sorte de « midrash halakhique sur la vie de Jésus » que je le lis. Pour ce faire, j'ai développé une nouvelle méthode qui met en lumière des éléments surprenants de l'Évangile de Matthieu. J'espère que vous aussi, vous pourrez entrer dans cette démarche.

Matthieu a écrit son évangile à une époque d'énorme insécurité juridique pour les personnes qui vivaient selon le droit judaïque. Entre les années 70 et 80 après Jésus-Christ, le système juridique judaïque s'était effondré, de nombreuses archives avaient été détruites, des contrats avaient été perdus, des témoins avaient été assassinés ou déportés et, même dans la diaspora, les groupes/communautés vivant selon la loi juive étaient sous pression.

C'est dans cette situation que l'Évangile de Matthieu répond à des questions telles que : faut-il tenir nos engagements s'il n'y a plus de contrats ? Les contrats de mariage sont-ils encore valables ? Avec les biens dont je suis propriétaire que d'autres revendiquent, que se passe-t-il si je ne peux plus apporter la preuve d'achat (parce que les contrats ont été perdus) ? Et bien d'autres situations encore. Sur certaines de ces questions, la Torah ne donne aucune réponse. C'est un problème, mais pourquoi ?

Contrairement à l'environnement du Proche-Orient ancien, le législateur judaïque n'est ni un roi, ni un homme, mais c'est Dieu lui-même qui est le législateur. Comment dans ces conditions est-il possible d'apporter des amendements à la Loi ? Comment la Loi donnée par Dieu peut-elle être adaptée de manière à répondre aux nouveaux défis de l'époque ? Les Maccabées ont été confrontés à cette question lorsqu'ils ont décidé qu'il n'y avait pas moyens de respecter le sabbat du moment que les Judéens étaient attaqués par les armes. Jésus a résumé la décision des Maccabées par la phrase suivante : « Le sabbat est fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat »¹. Il a ainsi repris un amendement maccabéen à la Loi. La même préoccupation est entrée dans le Talmud avec la formule « piquach nefesch doche et ha-chabbat » - le danger de mort supplante/abolit le sabbat.

Comment des innovations législatives peuvent-elles devenir possibles ? La jurisprudence judaïque a développé pour cela les méthodes d'«érudition scripturaire pour spécialistes de la Loi» (d'où la foison de nombreux scribes et autres «Maîtres de la Loi» du temps de Jésus). On trouve déjà dans la Torah des preuves de la manière dont une norme initiale peut soudain dire quelque chose de nouveau, sans qu'il soit nécessaire d'abandonner la norme initiale. On postule que la nouveauté est déjà contenue dans l'ancienne loi, et une série de lois herméneutiques permet de trouver du nouveau dans l'ancien.

Cela conduit à une série de divergences d'appréciation dans l'évolution de la Halakha. Dans certains cas, Jésus adopte une position strictement opposée aux innovations législatives. Dans d'autres cas, il insinue même un durcissement de la Torah, comme dans le cas de la Halakha sur le divorce : il dit, par exemple,² «Moïse vous a permis de renvoyer vos femme à cause de la *sclérose* de vos cœurs» où il affirme par son interprétation tranchante – et malgré les possibilités de divorce –«qu'au commencement il n'en était pas ainsi» ! Pour ce qui est du droit de propriété, il le transforme en une théologisation de toute propriété - puisque de toute façon, *tout* appartient à Dieu, rien ne peut être la propriété d'un seul humain. Cela n'est pas écrit tel quel dans la Torah, mais selon la méthode de l'érudition scripturaire, le Jésus

¹ Marc 2,27.

² Matthieu 19,7-8.

matthéen déduit cela de la Torah - et donne ainsi une réponse à la question de savoir si la propriété peut ou même doit être défendue : Non, on ne peut pas la défendre. Son enseignement dans l'évangile de Matthieu : « Lâche prise sur tout ce que tu possèdes, et si tu n'en es pas capable, c'est que tu n'as pas encore compris ce que Jésus a apporté, à savoir le royaume [des Cieux] de Dieu. [C'est ce qu'il dit mot à mot à l'homme riche qui a tout fait juste en respectant strictement la Loi depuis son plus jeune âge : «si tu veux parfaitement accomplir la Loi, vends tes biens, donne aux pauvres et tu auras **un trésor** dans les cieux et en attendant, suis-moi !³»]

Il est clair que celui qui vit comme le demande le Jésus matthéen périra. Selon les lois en vigueur dans le monde, où le plus fort gagne, celui ou celle qui vit selon la Halakha de Jésus de Nazareth ne peut connaître qu'une fin violente.

Jésus demande aux disciples : «Vous avez compris ?» (Mt 13,51) ? Ils répondent : oui. Nous savons qu'ils n'ont pas compris du tout. Une épreuve de vérité⁴, une démonstration flagrante nous la trouveront plus loin avec «le test de Pierre»? L'évangile de Matthieu a une structure en oignon de l'extérieur vers l'intérieur. Le chapitre 1 correspond à peu près au chapitre 28, le 2 au 27, le 3 au 26, et ainsi de suite. Au chapitre 13 correspond le chapitre 16. Pierre y témoigne qu'il n'a rien compris du tout. Il corrige Jésus dans son interprétation des Écritures qui disent qu'il doit souffrir. Jésus rejette vivement l'intervention de Pierre: *vade retro* - derrière moi, après moi Satan! [tu penses comme les humains et pas comme Dieu. «Qui perd sa vie à cause de moi la retrouvera !»] Ce faisant, il annonce aussi la fin de Pierre. Car ce dernier connaîtra comme Jésus une fin violente.

C'est à partir de là qu'il faut interpréter la parabole de la pêche que Jésus donne aux siens juste avant notre passage. Qui est pris dans le filet ? Jésus lui-même y est pris. C'est donc dans une barque, debout sur l'eau, qu'il présente les paraboles aux siens. Il est pour ainsi dire déjà en route vers le filet. Vous avez compris ? Les disciples répondent : oui. Mais ils n'ont pas encore compris. La nouveauté qu'ils ne comprendront qu'après Pâques est encore cachée à leurs yeux. Mais elle leur apparaîtra. C'est ainsi que de l'ancien et du nouveau se rejoignent. L'ancien : le fait que le jugement ait lieu **dans le filet** ; le nouveau : le fait que les disciples seront eux-mêmes dans le filet. Le jugement est différent, encore une fois bien différent, très différent même de ce qui a pu être enseigné tout au long de l'histoire de l'Église.

C'est notre espérance. Avec Dieu, c'est bien différent de ce que nous nous imaginons. Il y a de l'espoir pour tous ceux qui, à nos yeux, sont des perdants, des condamnés ou des «hors la Loi», des bannis de Dieu. Que le jugement de Dieu soit une surprise pour tous les participants, c'est également la pointe de Mt 25, que l'on situe volontiers du côté des actes de compassion, du moment que c'est ici et maintenant que nous sommes bien obligés de vivre dans ce monde... Mais la véritable pointe est bel et bien que ni ceux de gauche ni ceux de droite ne savent plus quand ni comment cela s'est produit, ni ce qui les place maintenant d'un côté ou de l'autre.

L'histoire de la théologie montre comment il a toujours été possible d'extraire du neuf des trésors de la Torah ; mais aussi combien il existe des étroitures. Au début, j'ai vécu mes études comme une explosion de tous les possibles, et ensuite, lorsque j'ai continué à me

³ Matthieu 19,20-24

⁴ «Nagelprobe» : la traduction mot à mot est une expression vieillie «Rubis sur ongle». Lorsque quelqu'un finit complètement son verre, il en donne la preuve s'il n'en reste au fond du verre qu'une seule goutte – couleur rubis – qui puisse tenir sur la surface d'un ongle. Dont la preuve flagrante que les disciples n'ont rien compris aux paraboles de Jésus se trouve dans l'attitude de Pierre au chapitre 16.

former, à me spécialiser à l'université, j'ai remarqué à quel point le discours scientifique était étroit, et comment des gardiennes et des gardiens autoproclamés de l'héritage scientifique empêchaient que la nouveauté soit discutée et que des choses véritablement nouvelles puissent émerger. J'ai vécu une nouvelle explosion de possibilités en étudiant le Talmud et en me confrontant aux règles herméneutiques de la Mishna et de la Gemara⁵. D'autres font cette même expérience en soulevant une nouvelle question : la question de la faim dans la Bible, les implications socio-historiques, le regard féministe sur les Écritures, le regard dans l'optique juive et bien d'autres choses encore. Et une reste valable : celui ou celle qui promeut la nouveauté ne sera guère entendu. Nous ne fonctionnons guère mieux que les disciples de Jésus jadis. Nous avons tendance à n'écouter ce que nous considérons déjà comme acquis.

C'est pourquoi nous prions Dieu : ouvre nos oreilles. Renouvelle, «métamorphose» notre intelligence et nos structures mentales !⁶

À Dieu seul la gloire.

Amen.

Traduit – dans un premier temps avec DeepL.com (version gratuite) – puis retravaillé, phrase après phrase avec la prédication en VO de Lukas Kundert. mkl

⁵ Cela rejoint le commentaire d'Antoine Nouis dans *Le Nouveau Testament, commentaire intégral, verset par verset, Volume 1, Les quatre Évangiles*, coédition Olivétan, Lyon / Salvator, Paris : 2018, page 119 :

«✓ Un maître de maison qui tire de son trésor des choses nouvelles et de choses anciennes : je comprends le trésor comme la tradition des rabbins. De ce trésor le disciple doit retenir *des choses anciennes* qui demeurent justes et pertinentes, et *des choses nouvelles* apportées par le Christ. L'Évangile n'est ni la répétition de l'ancien ni de l'entièrement nouveau, mais un panachage des deux.

✓ Dans la tradition rabbinique, un principe dit que le peuple d'Israël ou la Torah sont *hai vékayam*, ce qui signifie à la fois "vivant" et "persistant". Le mot vivant évoque le changement, le renouvellement, alors que le mot persistant souligne ce qui est figé, stable sans renouveau. Il faut à la fois être fidèle à sa tradition et ouvert aux innovations.

✓ Ce verset fonde ma relation au judaïsme, Je suis invité à puiser dans son trésor ce qui m'aide à comprendre l'Évangile sans négliger toute la nouveauté de ce dernier.»

⁶ Exhortation du grand «γραμματεὺς» Paul aux gens de Rome (Rm12,2) «ἀλλὰ μεταμορφοῦσθε τῇ ἀνακαινώσει τοῦ νοῦς ὑμῶν».